



Semaine du 14 au 21 janvier 2024
Paroisse Notre-Dame de l'Assomption de BOUGIVAL

1, Rue de la croix aux vents 78380 BOUGIVAL

e-mail : eglisebougival@free.fr tél : 01.39.69.01.50 ou 06.70.35.10.56

site et informations de la paroisse www.paroissebougival.fr

La vie : un long fleuve tranquille ?

Alors que nous avons célébré avec joie « l'intrusion » de Dieu dans notre vie humaine pour la partager en toute chose à l'exception du péché et permettre à nos vies « d'entrer » dans Sa Vie, nos existences n'en demeurent pas moins parsemées d'épreuves et de luttes, comme du reste celle de Notre Seigneur !

A l'Hérode de son temps se succèdent aujourd'hui encore tant de menaces pour la vie humaine de sa conception à sa mort naturelle.

Comme l'avait écrit saint Jean Paul II dans une encyclique qui mérite d'être lue et relue (Evangelium vitae) : *Face aux menaces innombrables et graves qui pèsent sur la vie dans le monde d'aujourd'hui, on pourrait demeurer comme accablé par le sentiment d'une impuissance insurmontable : le bien ne sera jamais assez fort pour vaincre le mal ! C'est alors que le peuple de Dieu, et en lui tout croyant, est appelé à professer, avec humilité et courage, sa foi en Jésus Christ, « le Verbe de vie » (1.Jn 1, 1). L'Évangile de la vie n'est pas une simple réflexion, même originale et profonde, sur la vie humaine ; ce n'est pas non plus seulement un commandement destiné à alerter la conscience et à susciter d'importants changements dans la société ; c'est encore moins la promesse illusoire d'un avenir meilleur. L'Évangile de la vie est une réalité concrète et personnelle, car il consiste à annoncer la personne même de Jésus. [...]*

Il ne peut y avoir non plus une vraie paix si l'on ne défend pas et si l'on ne soutient pas la vie, comme le rappelait Paul VI : « Tout crime contre la vie est un attentat contre la paix, surtout s'il porte atteinte aux mœurs du peuple... Alors que là où les droits de l'homme sont réellement professés et publiquement reconnus et défendus, la paix devient l'atmosphère joyeuse et efficace de la vie en société ».

Le « peuple de la vie » est heureux de pouvoir partager avec tant d'autres personnes ses engagements ; et ainsi sera toujours plus nombreux le « peuple pour la vie », et la nouvelle culture de l'amour et de la solidarité pourra se développer pour le vrai bien de la cité des hommes.

Que les propositions relayées dans cette feuille d'action « pour la vie » trouvent donc un joyeux écho en tous... C'est une des façons de voir les effets de nos « joyeux Noël » que nous nous sommes échangés !

Avec le Seigneur (et Notre Dame !), malgré les épreuves, la vie peut être porteuse et semeuse de joie !

P. BONNET+, curé.

INFOS DIVERSES

- **Mardi 16/01 : seront célébrées les obsèques** de Madame Monique Roux, née IWANOWSKI (à 10h30)
- **Mardi 16/01 : catéchisme des 6^e** à 17h30
- **Mardi 16/01 : Réunion des « Foyers Chrétiens » CANA**, à 20h30 à 20h30
- **Adoration continue du Saint Sacrement de mercredi 9h00 à jeudi 18h00**
- **Mercredi 17/01 : Catéchisme des CE2, CM1, CM2** de 10h30 à 11h30
- **Mercredi 17/01 : seront célébrées les obsèques** de Madame Sylvie HAVARD (15h00)
- **Vendredi 19/01 : Réunion des « Foyers Chrétiens » CANA**, à 20h30 à 20h30
- **Samedi 20/01 : Catéchisme des CE2, CM1, CM2** de 11h00 à 12h00

Pour être vivre cette année 2024 avec un saint qui vous est donné : <https://saints.ndml.fr/>

Secrétariat :

Lundi, Mardi, jeudi et Vendredi : 9h30-11h30

Confessions :

→ Une ½ h avant messes de semaine ou sur rdv

Pour être au courant d'informations comme des changements d'horaire, des appels pour tel ou tel besoin urgent, etc. n'hésitez pas à vous inscrire sur le listing prévu pour cela au secrétariat...

Lundi 15/01	09h00	St Rémi	Messe Pro Populo (= défunts de la paroisse)
Mardi 16/01	09h00	De la férie	Messe pr les Ames du purgatoire
Mercredi 17/01	18h30	St Antoine du désert	Messe pr les Ames du purgatoire
Jeudi 18/01	18h30	De la férie	Messe pr les Ames du purgatoire
Vendredi 19/01	09h00	De la férie	Messe pr Michèle FOUCHARD
Samedi 20/01	09h00	Sts Fabien et Sébastien	Messe pr Claude PELTIER
Dimanche 21/01	09h30	3 ^{ème} Dimanche du temps Ordinaire	Messe Pro Populo (= défunts de la paroisse)
	11h00	''	Messe pr Sarah BOUVIER



Saint Rémi

Au propre de France, Rémi est fêté le 15 Janvier (dies natalis).

Au propre du diocèse de Reims, il est fêté le 1er Octobre, jour de la "translation" des reliques pour y être vénéré par les rémois à l'emplacement où s'élèvera l'actuelle Basilique

La Tradition nous apprend que **Remi** naquit dans une famille pieuse et emplie de la crainte de Dieu. Son père, **Émile**, comte de Laon, fut dit-on un extraordinaire administrateur, tandis que sa mère, sainte **Céline**, alliait toutes les qualités de mère et de grande dame.

Émile et **Céline** eurent d'abord deux garçons : saint **Principe**, Évêque de Soissons, et un autre, père de saint **Loup**, successeur de son oncle à Soissons.

On raconte que l'ermite **Montan** reçut trois fois de Dieu l'ordre d'aller avertir **Émile** et **Céline** qu'ils auraient encore un fils et que celui-ci serait l'apôtre des **Francs** en même temps que le constructeur de l'Église des **Gaules**. C'est ainsi que naquit **Remi**, à Laon, vers le milieu du V^e siècle.

Très vite, dit-on, **Remi** montra une grande piété et beaucoup d'humilité, en même temps qu'une grande intelligence ; aussi le mit-on très tôt à l'étude où il progressa vivement. Vers sa vingtième année, il se claustra dans une petite maison proche du château de Laon où il continua d'étudier en menant une vie de Prière, ne sortant que pour les offices et l'exercice de la charité.

Sa réputation grandit au point que lorsque mourut **Bennadius**, Évêque de Reims, le clergé et le peuple de cette ville demandèrent qu'il soit leur Évêque bien qu'il n'eût que 22 ans.

Remi fit toutes les représentations possibles et imaginables pour échapper à l'élection ; rien n'y fit, les rémois n'en démordirent pas et répondaient à tout, jusqu'à ce que Dieu Lui-même s'en vint ratifier leur choix lorsqu'Il envoya un rayon de lumière sur le front de **Remi** en l'embaumant d'un céleste parfum. Les gens de Reims enlevèrent alors l'élu et le firent sacrer leur XV^e Évêque.

À peine sacré, il se mit à exercer son épiscopat avec l'autorité et le discernement d'un vieil Évêque : homme de Prière et de célébration, de pénitence et de Charité ; prédicateur de talent et parfait instructeur du peuple.

De plus, il ne tarda guère à opérer des miracles comme délivrer des possédés de l'emprise du démon, rendre la vue aux aveugles, préserver de l'incendie et de la mort, changer de l'eau en vin et même ressusciter des morts.

Or, il advint que **Clovis** monta sur un trône des Francs et **Remi** ne manqua pas de lui écrire promptement pour le féliciter et aussi pour lui adresser ses conseils :

L'important, c'est que la justice de Dieu ne chancelle point chez nous.

... Vous devez vous servir de conseillers capables d'orner votre réputation.

... Vous devrez avoir de la déférence pour nos Prêtres et recourir toujours à leurs conseils : si l'harmonie règne entre Vous et eux, notre pays en profitera.

... Secourez les affligés, ayez soin des veuves, nourrissez les orphelins.

... Que tous vous aiment et vous craignent.

Clovis ne tarda pas à nourrir une grande estime pour les qualités humaines de l'Évêque **Remi** dont il fit un de ses conseillers privilégiés. Le chroniqueur **Frégédaire** affirme que **Remi** fut le bénéficiaire de l'histoire du ' vase de Soissons '.

Enfin lorsque la Gaule du Nord fut conquise, il est vraisemblable que **Remi** fut l'intermédiaire entre la population et les Francs, d'autant plus que les autres Évêques reconnaissaient **Remi** pour leur porte-parole et leur défenseur.

Cependant, il convenait au plus tôt de réaliser la prophétie de saint **Montan** et de convertir **Clovis** dont l'épouse, **Clotilde**, était déjà Chrétienne.

Remi fit alors le siège de **Clovis** et l'encercla par des arguments politiques (les ennemis qu'il restait à vaincre - Wisigoths, Burgondes, Ostrogoths - étaient hérétiques et le Roi devenu Catholique serait reçu comme un libérateur venu restituer la vraie Foi), en même temps que par des démonstrations spirituelles et intellectuelles.

Clovis se décida lors de la **bataille de Tolbiac** qu'il gagna, pensa-t-il, miraculeusement.

L'ennemi ayant fait volte-face, **Clovis** fut acclamé par ses guerriers et, publiquement, commença le chemin de la conversion sous la conduite de saint **Remi**.

Le Baptême eut lieu à Noël 496 dans la Cathédrale de Reims et une colombe apporta le Saint Chrême du Ciel.

3000 guerriers se firent Baptiser avec leur roi. **Clovis** devint le **nouveau Constantin** et rallia les populations Catholiques des Gaules.

Brisé par la maladie, saint **Remi** mourut après plus de 70 ans d'épiscopat, le 13 Janvier 533, et fut déposé au tombeau le 15 Janvier.

Hymne des Vigiles & des Vêpres

Astre, brillant, des Francs, tu as purifié le roi Clovis par l'eau du baptême ; Rémi, nous te chantons aujourd'hui.

À ta parole, le peuple franc rejette, ses dieux mortels ; tu lui montres le chemin du ciel, il se consacre au Dieu unique.

Le saint jour de Noël, où le Christ descendit des cieux, tu fais entrer par une nouvelle victoire, tous ces soldats dans le camp de Dieu.

Par toi, nous rendons grâce à jamais au Dieu très haut, qui, en fruit de ton labeur et de ta parole, nous illumine par la foi.

Au Dieu un est trine, haute louange, suprême honneur, lui, qui nous a appelés de la nuit à la lumière de sa gloire.

« Apprenez, mon fils, que le Royaume des Francs est prédestiné par Dieu à la défense de l'Église Romaine qui est la seule véritable Église du Christ. Ce Royaume sera un jour grand entre tous les Royaumes et il embrassera toutes les limites de l'Empire Romain et il soumettra tous les peuples à son sceptre Il durera jusqu'à la fin des temps ! Il sera victorieux et prospère tant qu'il sera fidèle à la foi Romaine. Mais il sera rudement châtié toutes les fois où il sera infidèle à sa vocation » (Allocution de saint Remi lors du Baptême de Clovis, 496).



Remi soigne un boiteux



Baptême de Clovis



Remi soigne une femme

DÉCLARATION SUR L'ÉDUCATION CHRÉTIENNE : GRAVISSIMUM EDUCATIONIS

Préambule

L'extrême importance de l'éducation dans la vie de l'homme et son influence toujours croissante sur le développement de la société moderne sont pour le Concile œcuménique l'objet d'une réflexion attentive. En vérité, les conditions d'existence d'aujourd'hui rendent à la fois plus aisées et plus urgentes la formation des jeunes ainsi que l'éducation permanente des adultes. Les hommes, en effet, dans une conscience plus aigüe de leur dignité et de leur responsabilité, souhaitent participer chaque jour plus activement à la vie sociale, surtout à la vie économique et politique. Les merveilleux progrès de la technique et de la recherche scientifique, les nouveaux moyens de communication sociale, leur donnent la possibilité dans le moment où ils jouissent de loisirs accrus, d'accéder plus aisément au patrimoine culturel et spirituel de l'humanité, et de s'enrichir mutuellement grâce aux relations plus étroites qui existent entre les groupes et entre les peuples eux-mêmes.

Aussi s'efforce-t-on partout de favoriser toujours plus l'éducation ; les droits primordiaux de l'homme à l'éducation, spécialement ceux des enfants et des parents, sont reconnus et les documents officiels en font état. Devant la croissance rapide du nombre des élèves, on multiplie de toute part et on perfectionne les écoles, on crée d'autres institutions éducatives. Des expériences nouvelles développent les méthodes d'éducation et d'enseignement. Des efforts de grande valeur sont accomplis pour procurer ces biens à tous les hommes, quoiqu'un grand nombre d'enfants et de jeunes ne reçoivent même pas encore une instruction élémentaire et que tant d'autres soient privés de l'éducation véritable qui développe à la fois la vérité et la charité.

Mais, pour s'acquitter de la mission que lui a confiée le Seigneur qui l'a fondée, d'annoncer à tous les hommes le mystère du salut et de tout édifier dans le Christ, notre sainte Mère l'Église doit prendre soin de la totalité de la vie de l'homme y compris de ses préoccupations terrestres, dans la mesure où elles sont liées à sa vocation surnaturelle. Elle a donc un rôle à jouer dans le progrès et le développement de l'éducation. C'est pourquoi le Concile proclame certains principes fondamentaux de l'éducation chrétienne, spécialement en ce qui touche la vie scolaire. Une commission spéciale devra, après le Concile, les développer plus en détail. Les Conférences épiscopales auront à en faire l'application en tenant compte des circonstances locales.

1. Droit universel à l'éducation

Tous les hommes de n'importe quelle race, âge ou condition, possèdent, en tant qu'ils jouissent de la dignité de personne, un droit inaliénable à une éducation qui réponde à leur vocation propre, soit conforme à leur tempérament, à la différence des sexes, à la culture et aux traditions nationales, en même temps qu'ouverte aux échanges fraternels avec les autres peuples pour favoriser l'unité véritable et la paix dans le monde. Le but que poursuit la véritable éducation est de former la personne humaine dans la perspective de sa fin la plus haute et du bien des groupes dont l'homme est membre et au service desquels s'exercera son activité d'adulte.

Il faut donc, en tenant compte du progrès des sciences psychologique, pédagogique et didactique, aider les enfants et les jeunes gens à développer harmonieusement leurs aptitudes physiques, morales, intellectuelles, à acquérir graduellement un sens plus aigu de leur responsabilité, dans l'effort soutenu pour bien conduire leur vie personnelle et la conquête de la vraie liberté, en surmontant courageusement et généreusement tous les obstacles. Qu'ils bénéficient d'une éducation sexuelle à la fois positive et prudente au fur et à mesure qu'ils grandissent. De plus, qu'ils soient formés à la vie sociale de telle sorte que, convenablement initiés aux techniques appropriées et indispensables, ils deviennent capables de s'insérer activement dans les groupes qui constituent la communauté humaine, de s'ouvrir au dialogue avec l'autre et d'apporter de bon cœur leur contribution à la réalisation du bien commun.

De même, le Concile proclame le droit pour les enfants et les jeunes gens d'être incités à apprécier sainement les valeurs morales avec une conscience droite et à les embrasser dans une adhésion personnelle, et, tout autant, à connaître et aimer Dieu plus parfaitement. Aussi, demande-t-il instamment à tous ceux qui gouvernent les peuples ou dirigent l'éducation de faire en sorte que jamais la jeunesse ne soit privée de ce droit sacré. Il exhorte les fils de l'Église à travailler généreusement dans tous les secteurs de l'éducation, spécialement pour hâter la diffusion des bienfaits d'une éducation et d'une instruction convenables, pour tous, dans le monde entier.

*Dimanche 15 janvier : quête pour l'éducation chrétienne...
Une bonne occasion de relire un des documents du dernier
Concile (« Gravissimum educationis » peut-être oublié ou
jamais lu !!!*

2. L'éducation chrétienne

Devenus créatures nouvelles, en renaissant de l'eau et de l'Esprit Saint, appelés enfants de Dieu et l'étant en vérité, tous les chrétiens ont droit à une éducation chrétienne. Celle-ci ne vise pas seulement à assurer la maturité ci-dessus décrite de la personne humaine, mais principalement à ce que les baptisés, introduits pas à pas dans la connaissance du mystère du salut, deviennent chaque jour plus conscients de ce don de la foi qu'ils ont reçu, apprennent à adorer Dieu le Père en esprit et en vérité (cf. Jn 4, 23) avant tout dans l'action liturgique, soient transformés de façon à mener leur vie personnelle selon

l'homme nouveau dans la justice et la sainteté de la vérité (Ep 4, 22-24) et qu'ainsi constituant cet homme parfait, dans la force de l'âge, qui réalise la plénitude du Christ (cf. Ep 4, 13), ils apportent leur contribution à la croissance du Corps mystique. Qu'en outre, conscients de leur vocation, ils prennent l'habitude aussi bien de rendre témoignage à l'espérance qui est en eux (cf. 1 P 3, 15) que d'aider à la transformation chrétienne du monde, par quoi les valeurs naturelles, reprises et intégrées dans la perspective

totale de l'homme racheté par le Christ, contribuent au bien de toute la société. C'est pourquoi, le Concile rappelle aux pasteurs des âmes le grave devoir qui est le leur de tout faire pour que tous les fidèles bénéficient de cette éducation chrétienne, surtout les jeunes qui sont l'espérance de l'Église.

3. Les responsables de l'éducation

Les parents, parce qu'ils ont donné la vie à leurs enfants, ont la très grave obligation de les élever et, à ce titre, doivent être reconnus comme leurs premiers et principaux éducateurs. Le rôle éducatif des parents est d'une telle importance que, en cas de défaillance de leur part, il peut difficilement être suppléé. C'est aux parents, en effet, de créer une atmosphère familiale, animée par l'amour et le respect envers Dieu et les hommes, telle qu'elle favorise l'éducation totale, personnelle et sociale, de leurs enfants. La famille est donc la première école des vertus sociales nécessaires à toute société. Mais c'est surtout dans la famille chrétienne, riche des grâces et des exigences du sacrement de mariage, que dès leur plus jeune âge les enfants doivent, conformément à la foi reçue au baptême, apprendre à découvrir Dieu et à l'honorer ainsi qu'à aimer le prochain ; c'est là qu'ils font la première expérience de l'Église et de l'authentique vie humaine en société ; c'est par la famille qu'ils sont peu à peu introduits dans la communauté des hommes et dans le Peuple de Dieu. Que les parents mesurent donc bien l'importance d'une famille vraiment chrétienne dans la vie et le progrès du Peuple de Dieu lui-même.

La tâche de dispenser l'éducation qui revient en premier lieu à la famille requiert l'aide de toute la société. Outre les droits des parents et de ceux des éducateurs à qui ils confient une partie de leur tâche, des responsabilités et des droits précis reviennent à la société civile en tant qu'il lui appartient d'organiser ce qui est nécessaire au bien commun temporel. Elle a, entre autres tâches, à promouvoir l'éducation de la jeunesse de multiples manières. Elle garantit les devoirs et les droits des parents et des autres personnes qui jouent un rôle dans l'éducation ; elle leur fournit son aide dans ce but. Selon le principe de subsidiarité, en cas de défaillance des parents ou à défaut d'initiatives d'autres groupements, c'est à la société civile, compte tenu cependant des désirs des parents, d'assurer l'éducation. En outre, dans la mesure où le bien commun le demande, elle fonde ses écoles et institutions éducatives propres.

Les tâches éducatives concernent enfin, à un titre tout particulier, l'Église : non seulement parce que, déjà, en tant que société également humaine, il faut lui reconnaître une compétence dans le domaine de l'éducation, mais surtout parce qu'elle a pour fonction d'annoncer aux hommes la voie du salut, de communiquer aux croyants la vie du Christ et de les aider par une attention constante à atteindre le plein épanouissement de cette vie du Christ. À ses enfants, l'Église est donc tenue, comme Mère, d'assurer l'éducation qui inspirera toute leur vie de l'esprit du Christ ; en même temps, elle s'offre à travailler avec tous les hommes pour promouvoir la personne humaine dans sa perfection, ainsi que pour assurer le bien de la société terrestre et la construction d'un monde toujours plus humain





PARIER SUR LA VIE

est-ce raisonnable ?

Au Chesnay, Centre Jean XXIII, 8 avenue Dutartre
Pour adultes et grands adolescents dès 16-17 ans.
Renseignements et inscriptions sur :
<https://www.alliancevita.org/universite-de-la-vie/inscriptions/>

L'université de la vie est un cycle de formation qui présente et décrypte les enjeux actuels de la bioéthique pour agir en faveur de la protection et de la défense de la dignité humaine.

Depuis 2006, elle dresse ainsi le panorama des grandes questions bioéthiques du début à la fin de la vie pour susciter une réflexion concrète ancrée ans le quotidien.

Élaborée et animée par les permanents d'Alliance VITA, l'Université de la vie s'appuie sur l'expérience de ses services d'écoute et sur son analyse des textes législatifs, politiques, scientifiques, ainsi que sur des cas médiatiques.

L'édition 2023 qui a renoué avec les salles publiques a rassemblé près de 8 000 personnes (dont 900 participants à l'étranger).

L'Université de la vie se déploie à l'international depuis 2015.



LA MARCHÉ POUR LA VIE COMMENCERA
A 14h, PLACE ST SULPICE.

La plus grande manifestation pro-vie de France

Rendez-vous
Dimanche 21 janvier 2024

En 2024, défendre la vie est encore et toujours d'actualité... Inscription de l'avortement dans la Constitution et légalisation de l'euthanasie ou du suicide assisté sont les deux menaces qui pèsent sur la protection de la vie humaine en France. Nous devons inlassablement rappeler que chaque vie humaine n'a pas de prix, qu'elle est unique et irremplaçable, et non un produit à prendre ou à jeter.

Face au nombre toujours croissant d'avortements – 234 300 en 2022, un triste record depuis 1990 -, cette marche est faite pour faire connaître publiquement des propositions de solutions concrètes pour éviter ce drame. Face à la volonté de légaliser l'euthanasie ou le suicide assisté, il s'agit de promouvoir **le développement des soins palliatifs**, l'accompagnement des personnes en fin de vie, et de rappeler la dignité de chaque personne, quelques soient ses capacités physiques ou intellectuelles.

Soyons nombreux le **21 janvier 2024** à Paris pour porter ce message de vie, d'espérance et de solidarité envers les plus fragiles de notre société ! **Ne les abandonons pas !**

2024 : 10 propositions pour que la protection de la vie humaine devienne une priorité nationale :

1. Rejeter toute légalisation du suicide assisté et de l'euthanasie,
2. Déployer un grand plan pour que les soins palliatifs soient accessibles à tout Français qui en aurait besoin.
3. Faire réaliser une étude sur l'IVG par les pouvoirs publics, pour mieux comprendre les causes et les conséquences de l'avortement, comme le souhaitent 88% des Français (sondage IFOP octobre 2020), et obtenir la création d'une mission d'études parlementaires sur ce sujet.
4. Mettre en place une politique familiale pour combattre la précarité et accompagner tous les parents pour que l'IVG ne soit jamais un choix réalisé pour des raisons économiques.
5. Permettre le remboursement à 100% des actes liés à une maternité, alors qu'une prise en charge à 100% est déjà prévue pour une IVG.
6. Rendre obligatoire, dès la sixième semaine de grossesse, une échographie qui permette d'entendre battre le cœur du fœtus.
7. Rétablir un délai de réflexion de trois jours minima, avant toute IVG.
8. Encourager l'accouchement sous X pour permettre aux jeunes femmes en difficulté de mener leur grossesse à terme et de permettre ainsi l'adoption.
9. Défendre le droit absolu à l'objection de conscience des personnels de santé et protéger la clause de conscience spécifique.
10. Refuser la constitutionnalisation de l'avortement.